<u>2024-01-18-08</u>: Délibération relative à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires du CDG 49

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maineet-Loire

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49

Membres présents :35

Pouvoirs :9

Quorum :25

Votants :44

Votes pour :44

Votes contre :0

Abstention :0

Date de convocation :
12/01/2024

Date d'affichage:

19/01/2024

Étaient excusés : Jacques BONHO

Jacques BONHOMMET, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON, Estelle BASTARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Mireille POILANE, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs:

Marie-Ange FOUCHEREAU donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER, Mireille POILANE donne pouvoir à Jean-Marie JOURDAN

Secrétaire de séance : Virginie GUICHARD

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20240118-2024-01-18-08-DE Date de réception préfecture : 19/01/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou; VU l'article 26 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (en vigueur conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021), autorisant le Centre de Gestion à souscrire pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires liés au personnel

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 chargeant le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance « Risques statutaires » ;

VU la délibération du conseil d'administration du CDG 49 en date du 5 décembre 2023, autorisant la Présidente du Centre de Gestion à signer le contrat groupe et à passer avec les collectivités et les établissements une convention d'adhésion ;

VU la convention d'assurance groupe annexée;

VU l'axe 4 du Projet du Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une politique de ressources humaines responsable » ;

CONSIDERANT le contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » conclu auprès des compagnies SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 49;
- D'accepter les termes de la convention d'adhésion jointe en annexe;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 18 janvier 2024 au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Virginie Guichard

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20240118-2024-01-18-08-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contente de l'état dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..